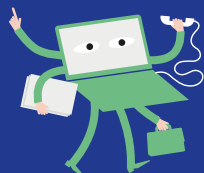


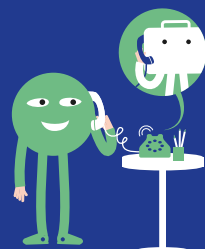
LES SERVICES QUE NOUS PROPOSONS



Le + santé : une mutuelle santé réservée aux adhérents de la CFE-CGC et à leur famille, actifs comme retraités, à des conditions préférentielles. Le + santé est proposé par le groupe paritaire et mutualiste Humanis.



L'aide aux démarches au sein des institutions et organismes sociaux. Exemple : Action Logement (ex-1 % logement).

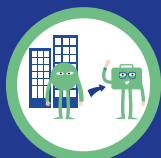


Assistance et protection juridique/vie professionnelle : une protection dans le cadre de votre vie syndicale. Des contrats conclus avec la Macif qui ont pour objet de défendre tous les adhérents CFE-CGC dans leur vie professionnelle et syndicale.

LES IDÉES QUE NOUS DÉFENDONS



Maintenir le pouvoir d'achat



Défendre le statut cadre et encadrant



Améliorer la qualité de vie au travail



Développer un dialogue social loyal et sincère



Poursuivre la conquête de l'égalité professionnelle



Valoriser les compétences et les métiers



Mieux former les salariés



Favoriser une croissance durable



Réformer les retraites en sauvegardant les fondamentaux



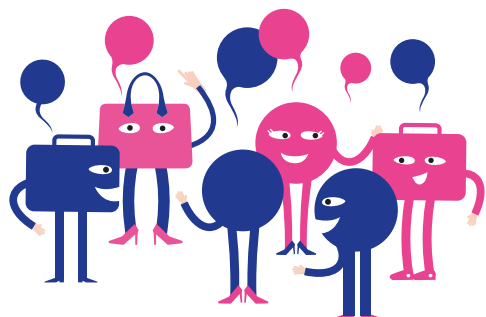
Donner corps au socle européen des droits sociaux



LE SYNDICAT DE L'ENCADREMENT



170 000
adhérent(e)s



27

fédérations

230

syndicats

+ 10 000

sections syndicales

18 unions*
régionales

+ 200
unions locales

96 unions
départementales

* Y compris Dom Com

NOUS REPRÉSENTONS...

Techniciens

Agents de
maîtrise

Ingénieurs

Cadres

Forces
de vente

Service
public

12,27 %

des voix aux élections
de représentativité nationale
en 2017 (+ 87 000 voix).

28,83 %

des voix dans le collège cadre
aux élections TPE en 2016

43 %

des sièges dans l'encadrement
aux prud'hommes, en 2017
(+197 sièges pour la mandature 2018 / 2022)

QUELQUES GRANDES DATES

1944

C'est le 15 octobre que des ingénieurs et cadres qui souhaitent affirmer la spécificité de leur situation dans le monde des salariés ont déposé les statuts de la Confédération Générale des Cadres.

1947

Le régime de retraite des cadres (Agirc : Association générale des institutions de retraite complémentaire des cadres) est créé le 14 mars 1947, par la Convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres.

1966

- La CFE-CGC est reconnue comme organisation syndicale représentative (présomption irréfutable de représentativité).
- L'Apec (Association pour l'emploi des cadres) est créée sous l'impulsion de la CGC et par des partenaires sociaux, afin d'améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi cadre.

1979

La loi du 18 janvier 1979 consacre les conseils de prud'hommes comme ayant le monopole en matière de litiges individuels du travail. La CGC obtient la création de la section encadrement.

1981

La CGC devient la CFE-CGC (Confédération Française de l'Encadrement-CGC).

2002

La CFE-CGC obtient le congé paternité.

2004

Naissance du «Réseau Équilibre», en faveur de l'égalité professionnelle.

2011

La CFE-CGC est reconnue organisation syndicale catégorielle (Cass. soc., 28 sept. 2011, n° 10-26.693) : techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs, cadres, forces de vente et services publics.

2015

Accord sur les retraites complémentaires et futur accord national interprofessionnel sur l'encadrement.

2017

- Signature de la nouvelle convention assurance chômage.
- Création d'une convention collective sur le portage salarial.